



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABGE - 06.04.2020

Numéro de publication: KK04-0000011446

Canton: GE

Entité de publication:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211
Genève 6

Etat de collocation et inventaire GRAINBOW AG

Débiteurs:

GRAINBOW AG

Rue du Jeu-de-l'Arc, 1207 Genève

Suisse

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 26.04.2020

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 16.04.2020

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 1 + 41 22 3888901

F20191761

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.